



LE BOOM DU BIM : UN BANG POUR L'ACOUSTIQUE ?

Michel DROIN

Directeur de BATISOL PLUS
Président du GT BIM de la FFB
Trésorier d'ADN Construction





Les convictions de la FFB

- La transition numérique du Bâtiment permettra, après la phase d'apprentissage, de construire mieux ;
- La réussite de cette transition numérique et du BIM passe certes par les outils, mais aussi surtout par une collaboration accrue entre les acteurs, donc par un changement culturel profond.
- **Ce chemin vers le progrès est inéluctable et la FFB veille à ne laisser personne sur le bord du chemin.**
 - Dans cette démarche la FFB a mis à disposition de l'ensemble des acteurs un site: www.ffbim.fr

Rôle de la FFB :



- Rassurer les acteurs de la construction ;
- Les accompagner sur ce chemin, dans ce changement ;
- Promouvoir l'appropriation de nouveaux outils et de nouveaux process et cela pour tous les acteurs, quels que soient leur taille et leur métier.
 - Donner l'envie et les moyens de s'intéresser au numérique à tous les acteurs.



Actualités



- Création d'un nouvel acteur pour promouvoir la transition numérique dans le bâtiment :
ADN Construction
- Lors du mondial du bâtiment :
 - Signature d'une charte : *Objectif BIM 2022* entre le CSCEE, les principales organisations professionnelles du secteur, ainsi que des maîtres d'ouvrages et entreprises.
 - Généralisation par déploiement volontaire du BIM à l'horizon 2022 (pas d'obligation)
 - Mise à disposition gracieuse en partenariat avec l'état, pour la durée du quinquennat, de la Plateforme Numérique Bâtiment



BIM et acoustique



- L'émergence du BIM, et particulièrement l'utilisation d'avatar numérique des bâtiments, permet de nouvelles méthodologies de simulation et l'évaluation des performances acoustiques des bâtiments ;
- Le BIM est un outil au service de tous les acteurs de l'acte de construire. L'acoustique intégrée dans le BIM doit permettre une prise en compte efficace de cette thématique dans la gestion d'un projet et non de le complexifier.



BIM et acoustique



- La réglementation acoustique définissant une obligation de résultat attachée aux performances de l'ouvrage dans sa globalité, le BIM doit permettre de conserver cette orientation ;
- Les caractéristiques acoustiques d'un produit ont leur intérêt mais il ne faut pas trop se focaliser dessus. Le BIM permet de faire le lien entre maître d'ouvrage, équipe de maîtrise d'œuvre (dont l'acoustique) et entreprise de travaux pour un raisonnement à l'échelle de l'ouvrage ;
- Côté conception, le BIM doit permettre une anticipation des principes constructifs et ainsi éviter, en phase chantier, d'avoir à modifier ou adapter des prestations, parfois déjà réalisées... occasionnant surcoût et augmentation de délai.





Assises nationales de la qualité de l'environnement
27 - 28 - 29 novembre 2017 / Cité des Sciences et de l'Industrie - PARIS



FFB
www.ffbatiment.fr
La passion de construire